

Circulaire

Fédération des personnels des services publics et des services de santé FORCE OUVRIERE 153 - 155 rue de Rome 75017 PARIS

10 14 01 06 00 -
10 fo.sante-sociaux@fosps.com - fo.territoriaux@fosps.com / www.fosps.com - www.fo-publics-sante.org

Rendez-vous salarial : le point d'indice reste gelé!

Sous la Présidence de la toute nouvelle ministre Amélie de Montchalin, le rendez-vous salarial de la fonction publique s'est tenu le 24 juillet. Un rendez-vous encore plus attendu en cette période de crise.

Quelques « mesurettes » sur les questions salariales ont été faites, mais quant à ce qu'attendaient les agents publics à savoir la revalorisation de la valeur du point d'indice le gouvernement ne l'a pas annoncé, portant ainsi à bien plus de 18% la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires en plus de 10 ans !

La ministre a dit entendre cette « attente très forte » mais elle a justifié cette décision par le coût « massif » qu'aurait une telle augmentation générale.

Il est vrai que les applaudissements, les remerciements écrits sur les conteneurs, les dessins envoyés aux personnels des EHPAD confinés avec leurs résidents ... compensent très largement l'absence d'une revalorisation à la hauteur des investissements sans faille des agents publics!

Ont été ainsi abordés des sujets tels que :

- Prime de précarité
- PPCR 2021
- Reconduction de la GIPA jusqu'à la fin du quinquennat
- Versement d'une indemnité de fin de contrat dans la FP
- Chantier de la protection sociale complémentaire qui pourrait être relancé (la concertation sur ce sujet va ainsi être ouverte au dernier trimestre)

Une seule réponse de la ministre a été digne d'intérêt!

Elle entre-ouvre la porte pour les agents des EHPAD territoriaux.

Après que la fédération l'ait saisie par courrier et cela dès l'annonce des mesures induites par le « Ségur de la santé », pour demander la transposition de ces dernières à nos collègues des EHPAD, la ministre y a répondu lors de ce rendez-vous. !

En effet, elle a annoncé que les EHPAD territoriaux seraient concernés, précisant en outre que c'était ce qui avait été prévu dans le cadre des arbitrages ministériels.

L'attribution de 183€ est donc acté pour tous les collègues (soignants, administratifs techniques), néanmoins il conviendra maintenant de veiller à ce que cette mesure soit établie sur un calendrier identique à celui de nos camarades de la FPH.

Il en sera de même pour toutes les autres avancées du Ségur obtenues par notre Fédération (revalorisation des cadres d'emplois...) qui devront être elles aussi transposées à la territoriale.

Nous y veillerons !!!

Fait à Paris, le 27 juillet 2020

Le Secrétariat Fédéral